

Certificat assurance et risques construction

RS2986 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	313
Formacode(s)	41036
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

INSTITUT DE FORMATION DE LA PROFESSION DE L'ASSURANCE · SIRET : 78420275600135

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Cette certification aborde la thématique de la construction.

Les objectifs de cette certification sont :

- Acquérir la méthodologie de règlement des sinistres dans le cadre de la convention CRAC et avenant 1.
- Optimiser sa méthodologie de gestion des sinistres dommages - ouvrage et responsabilité décennale dans le cadre de dossiers amiables et juridiques.
- Appréhender la méthode de règlement des sinistres en assurance tous risques chantiers.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Analyser la situation du client pour lui proposer une solution d'assurance adaptée à ses besoins et à ses contraintes économiques.
- Identifier et Appliquer les règles et la procédure de gestion des sinistres dommages ouvrages, RC et RC décennale.
- Expliquer et appliquer la procédure de gestion en vigueur dans le respect de la réglementation et des dispositions contractuelles.
- Déterminer les responsabilités de l'assuré et des tiers éventuels.
- Appliquer le droit commun de la responsabilité civile.
- Déterminer les moyens à mettre en place pour indemniser le client.
- Diligenter et suivre les expertises nécessaires à l'évaluation des dommages.
- Accompagner le client en cas de procédure judiciaire.
- Exercer les recours en droit commun dans le cadre de la subrogation légale en cas de sinistre avec tiers responsable identifié.
- Accompagner le client tout au long de la gestion de son dossier sinistre jusqu'à l'indemnisation.
- Déterminer le tarif d'assurance selon les barèmes, les options de garanties et de franchises choisies par le client et établir les conditions particulières du contrat.
- Comprendre les circonstances de l'évènement à l'origine du sinistre.
- Vérifier la recevabilité de la déclaration de sinistre en situant l'accident dans son contexte juridique et économique.
- Identifier les informations et documents nécessaires au traitement du sinistre et vérifier leur conformité.
- Enoncer et expliquer au client les éléments de la procédure de gestion.
- Organiser et suivre les expertises d'évaluation des dommages et des responsabilités.
- Evaluer l'ensemble des dommages à indemniser.
- Identifier, évaluer et appliquer la RC des prestataires.
- Appliquer les dispositions contractuelles et conventionnelles (Dégâts des eaux / incendie / catastrophes naturelles), ainsi que les principes de responsabilité civile particuliers et professionnels, décennale et dommages - ouvrage.
- Appliquer la convention CRAC.

- Déterminer et informer le client des délais pour présenter une offre d'indemnisation et expliquer les conséquences en cas de non-respect de ces délais réglementaires et contractuels.
- Déployer la procédure d'indemnisation.
- Expliquer et justifier le règlement de prestations d'assurance ou le refus de garantie.
- Expliquer les conditions de garanties (limites, plafonds et franchises).
- Argumenter sur les différents types de prises en charge des prestations (prise en charge totale, avance de fonds...).
- Identifier et expliquer les éléments pris en compte pour déterminer les responsabilités engagées et l'évaluation de l'indemnisation.
- Assurer le suivi du dossier de sinistre et mesurer la satisfaction du client.
- Traiter les réclamations et objections en argumentant ses réponses sur la base des dispositions contractuelles ou en ajustant son offre d'indemnisation.
- Ajuster son offre d'indemnisation ou réaliser une contre-proposition en cas de litige ou de contre-expertise.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Aucun.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/12/2021

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

informations@ifpass.fr/

lyon@ifpass.fr

/ marseille@ifpass.fr

/ strasbourg@ifpass.fr

/ bordeaux@ifpass.fr

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/2986/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	9
Montant total engagé	15 383 €
Coût moyen par dossier	1 709 €
Durée moyenne	23 h
Période	06/2021 – 12/2021
France compétences	95 %
Entreprise	5 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.